



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 69805

Texte de la question

M. Henri Cuq attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation financière des médecins spécialistes relevant du secteur I. Alors que la dernière revalorisation de prix de la consultation spécialisée remonte au 1er mars 1995 et que le montant des actes ne connaît aucune hausse, ces spécialistes se trouvent contraints à de nombreux investissements, notamment en matière d'équipement médical ou informatique. Un rapport de la direction générale de la santé a prévu qu'en l'absence de mesures adéquates le nombre de médecins spécialistes devrait baisser de 25 % d'ici à 2020, alors que celui des médecins enregistrerait une diminution de 9 %. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les éventuelles mesures que le Gouvernement entend prendre en faveur des médecins spécialistes français.

Données clés

Auteur : [M. Henri Cuq](#)

Circonscription : Yvelines (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69805

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6899